

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N° 2021-024**

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Votants :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, PANISSET Maryline, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : CONSEIL D'ADMINISTRATION - Rendu compte des délégations du Président-Vice-Président

Rapporteur : MOREL Denis-Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R.123-23) permet au Conseil d'administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- TRANSMISSION d'1 dossier d'aide sociale à l'hébergement en famille d'accueil au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION de 3 dossiers d'obligé alimentaire au service compétent du CCAS de la ville de Champagnole, Besançon et Bourg-en-Bresse.
- TRANSMISSION de 2 dossiers d'aide sociale à l'hébergement en établissement spécialisé-1^{ère} demande, au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION de 5 dossiers d'aide sociale à l'hébergement en établissement spécialisé-renouvellement, au service compétent du Conseil Départemental du Jura.

- TRANSMISSION d'1 dossier d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION d'1 dossier d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD -renouvellement, au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- VERSEMENT d'une aide exceptionnelle de 177,70 € correspondant à une facture d'eau, après étude du dossier transmis par le service social du département.
- VERSEMENT d'une aide exceptionnelle de 1 000 € à Mme D. suite à l'incendie de son habitation.
- RENOUELEMENT de la convention de location avec le Centre Hospitalier Intercommunal Jura Sud pour la Résidence Bellevue d'Orgelet.
- RENOUELEMENT de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Vice-Président,
Denis MOREL

